

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Septembre 2010 PROCES VERBAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire le **Jeudi 16 Septembre 2010 à 20 H 00**, salle de la Mairie selon l'Ordre du Jour suivant :

- Nouvelle étude de la convention « services espaces verts et propreté de la voirie »

**Le Maire,
Jean-François FREROT**

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, salle de la Mairie le **Jeudi 16 Septembre 2010 à 20 H 00** sous la présidence de Monsieur Jean-François FREROT, Maire.

Sont présents : Mrs Jean-François FREROT - Jean-Louis CITERNE - Daniel MICHEL - Claude POTET - Stéphane CHEZE - Eric FREMEAUX - Gérard DUBOIS - Patrick TRESONNE
Mmes Patricia D'INNOCENTE - Annick THELIER - Valérie JACQUES

Absents excusés : Mr Eric DEREGARD qui donne pouvoir à Mr Claude POTET
Mr Olivier PETITFRERE qui donne pouvoir à Mme Annick THELIER

Absent : Mr Francis DAUCHY (arrivé à 20h20)

Monsieur le Maire désigne Mr Jean-Louis CITERNE en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 délibérations :

- Encaissement de chèques
- Création de poste pour la cantine scolaire

NOUVELLE ETUDE DE LA CONVENTION « SERVICES ESPACES VERTS ET PROPRETE DE LA VOIRIE »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre du Président de la Communauté de Communes des Balcons de Meuse.

Il explique que la convention nous engage jusqu'au 31/12/2010 et a été demandé par la trésorerie.

Une suspension de séance est faite à 20h20 avec l'arrivée de Mr Francis DAUCHY.

Mr FREMEAUX fait remarquer que la convention n'a pas été négociée entre les communes et les Balcons de Meuse et que la façon dont le Président des Balcons de Meuse a agit ne l'engage pas à accepter d'autoriser le Maire à la signer.

Mr CITERNE demande à ce qu'on prenne en considération que la convention et non pas les rapports tendus que l'on a avec les Balcons de Meuse.

Mme JACQUES précise que sa décision prendra en considération le bien être des habitants de Lumes.

Mr POTET regrette que le Vice-Président des Balcons de Meuse n'ait pas autorisé en l'absence du Président.

Une suspension de séance est faite de 21h15 à 21h25 à la demande de Mr CHEZE.

Après discussion, les membres présents acceptent à 7 voix pour, 6 voix contre et une abstention la convention « services espaces verts et propreté de la voirie » et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

Les élus de la commune de Lumes précisent que la convention ne pourra être renouvelée sous cette forme le 1^{er} janvier 2011.

DELIBERATIONS : ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Après avoir entendu les explications de Mr MICHEL, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'encaissement des chèques suivants :

- de France TELECOM correspondant à la résiliation des lignes téléphoniques des bâtiments suivants :
 - Salle de restauration scolaire : 19,83 €
 - Atelier communal : 14,40 €
 - Salle des fêtes : 22,32 €
 - Mairie : 80,90 €
 - Ecole maternelle : 16,10 €
- de la Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles pour un montant de 190,00 € correspondant au premier acompte sur les dommages subis à la tempête du 14/07/2010.

DELIBERATION : CREATION DE POSTE POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Après avoir entendu les explications de Mr MICHEL, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la création d'1 Poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunéré selon la valeur de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292 du 27/09/2010 au 26/12/2010 pour une durée de 8/35^{ème}.

Ce contrat pourra être renouvelé 1 fois et des heures supplémentaires pourront être payées si nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 15

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-Louis CITERNE



Jean-François FREROT

